

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2020**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**1/ A PROCÉDE** à l'installation de l'ensemble des conseillers communautaires suite aux élections du 15 mars et du 28 juin.

**2/ A PRIS ACTE** du relevé des décisions élargies prises par le Président du 26 au 28 juin 2020 dans le cadre de la loi d'urgence n°2020-209 du 23 mars 2020, à savoir :

- Décision n°200634 Modification n°2 au contrat de délégation de service public n° 1700015 relatif à la construction et l'exploitation du futur parc relais à la gare d'Emerainville - Pontault-Combault avec la société EFFIA
- Décision n°200635 Mise à jour du tableau des effectifs - Budget principal
- Décision n°200636 Conditions de recrutement d'un chargé de mission stratégie cyclable
- Décision n°200637 Conditions de recrutement d'un adjoint à la Directrice du Secrétariat Général / Affaires Générale
- Décision n°200638 Convention d'intervention foncière EPFIF sur la Commune de Chelles - Approbation du CRA CL au 31 décembre 2019
- Décision n°200639 Convention de sous-occupation avec la société Transdev - STBC pour la mise à disposition d'un local du parc relais de Vaires-sur-Marne destiné à accueillir les conducteurs des lignes de bus
- Décision n°200640 Convention de sous-occupation avec la Bourse du Travail pour les locaux sis à Lognes

Dans le domaine de la commande publique, les décisions prises par le Président ont été les suivantes :

| Délibération           | Numéro de marché | Objet du marché   | Date de signature du marché | Date de notification du marché | Titulaire du marché et code postal |
|------------------------|------------------|---|-----------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| N°180621 du 28/06/2018 | 19087            | Maintenance et entretien du matériel des restaurants communautaires | 27/06/2020                  | 29/06/2020                     | HORIS                              |

**3/ Election du Président :**

**M. Guillaume LE LAY-FELZINE** recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés (60 voix) a été élu **président de la Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne**.

**4/ Détermination du nombre de Vice-Présidents**

Le conseil communautaire **A FIXE** à l'unanimité le nombre de vice présidents, membres du bureau communautaire à 13.

**5/ Election des Vice-Présidents**

**M. Gilles BORD** recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés (61 voix) a été élu **co-premier vice-président**, membre du bureau communautaire. M. le Président informe le conseil communautaire que M. Gilles BORD aura délégation de fonctions dans le domaine des **équipements sportifs, de la politique sportive communautaire et des Jeux Olympiques Paris 2024**.

**M. François BOUCHART** recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés (59 voix) a été élu **co-premier vice-président**, membre du bureau communautaire. M. le Président informe le conseil communautaire que M. François BOUCHART aura délégation de fonctions dans le domaine de **l'aménagement du territoire et de l'urbanisme**.

**M. Brice RABASTE** recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés (60 voix) a été élu **deuxième vice-président**, membre du bureau communautaire. M. le Président informe le conseil communautaire que M. Brice RABASTE aura délégation de fonctions dans le domaine des **transports, des liaisons douces et du Grand Paris**.

**M. Mathieu VISKOVIC** recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés (59 voix) a été élu **troisième vice-président**, membre du bureau communautaire. M. le Président informe le conseil communautaire que M. Mathieu VISKOVIC aura délégation de fonctions dans le domaine des **travaux, des réseaux, de la voirie communautaire et de l'entretien du patrimoine**.

**M. Xavier VANDERBISE** recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés (47 voix) a été élu **quatrième vice-président**, membre du bureau communautaire M. le Président informe le conseil communautaire que M. Xavier VANDERBISE aura délégation de fonctions dans le domaine du **tourisme et de l'attractivité du territoire**.

**M. Jean-Claude GANDRILLE** recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés (64 voix) a été élu **cinquième vice-président**, membre du bureau communautaire. M. le Président informe le conseil communautaire que M. Jean-Claude GANDRILLE aura délégation de fonctions dans le domaine des **finances et des marchés publics**.

**M. Michel BOUGLOUAN** recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés (51 voix) a été élu **sixième vice-président**, membre du bureau communautaire M. le Président informe le conseil communautaire que M. Michel BOUGLOUAN aura délégation de fonctions dans le domaine de **l'habitat et des gens du voyage**.

**Mme Stéphanie BARNIER** recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés (59 voix) a été élue **septième vice-présidente**, membre du bureau communautaire. M. le Président informe le conseil communautaire que Mme Stéphanie BARNIER aura délégation de fonctions dans le domaine de **l'eau et de l'assainissement**.

**M. Nicolas DELAUNAY** recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés (53 voix) a été élu huitième vice-président, membre du bureau communautaire M. le Président informe le conseil communautaire que M. Nicolas DELAUNAY aura délégation de fonctions dans le domaine des **équipements et de la politique culturelle communautaire**.

**M. Alain KELYOR** recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés (35 voix) a été élu neuvième vice-président, membre du bureau communautaire M. le Président informe le conseil communautaire que M. Alain KELYOR aura délégation de fonctions dans le domaine du **contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques**.

**Mme Colette BOISSOT** recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés (61 voix) a été élue dixième vice-présidente, membre du bureau communautaire. M. le Président informe le Conseil communautaire que Mme Colette BOISSOT aura délégation de fonctions dans le domaine du **développement durable, du Plan Climat, des espaces verts, des bois et des bords de Marne**.

**M. Yohann DESFOUX** recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés (53 voix) a été élu **onzième vice-président**, membre du bureau communautaire M. le Président informe le Conseil communautaire que M. Yohann DESFOUX aura délégation de fonctions dans le domaine de la **communication institutionnelle et de l'aménagement numérique du territoire**.

**M. Michel GERES** recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés (53 voix) a été élu **douzième vice-président**, membre du bureau communautaire M. le Président informe le Conseil communautaire que M. Michel GERES aura délégation de fonctions dans le domaine des **plans d'eau**.

## **6/ Détermination de nombres complémentaires (conseillers délégués) au bureau communautaire et élection de ces membres**

Le conseil communautaire **A DECIDE** à l'unanimité des suffrages exprimés la création de six postes de **membres complémentaires-conseillers délégués - du bureau communautaire**.

**M. Gérard EUDE** recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés (53 voix) a été élu, membre complémentaire (conseiller délégué) du bureau communautaire. M. le Président informe le conseil communautaire que M. Gérard EUDE aura délégation de fonctions dans le domaine du **développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche**.

**Mme Hafida DHABI** recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés (61 voix) a été élue, membre complémentaire (conseillère déléguée) du bureau communautaire. M. le Président informe le conseil communautaire que Mme Hafida DHABI aura délégation de fonctions dans le domaine de l'**attractivité des parcs commerciaux**.

**M. Daniel GUILLAUME** recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés (41 voix) a été élu, membre complémentaire (conseiller délégué) du bureau communautaire. M. le Président informe le conseil communautaire que M. Daniel GUILLAUME aura délégation de fonctions dans le domaine des **grands projets de la Cité Descartes**.

**M. Benoît BREYSSE** recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés (57 voix) a été élu, membre complémentaire (conseiller délégué) du bureau communautaire. M. le Président informe le conseil communautaire que M. Benoît BREYSSE aura délégation de fonctions dans le domaine de l'**emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle**.

**Mme Sara SHORT FERJULE** recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés (57 voix) a été élue, **membre complémentaire (conseillère déléguée) du bureau communautaire**. M. le Président informe le conseil communautaire que Mme Sara SHORT FERJULE aura délégation de fonctions dans le domaine de la **santé et de la politique sociale communautaire**.

**M. Guillaume SEGALA** recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés (52 voix) a été élu, **membre complémentaire (conseiller délégué) du bureau communautaire**. M. le Président informe le conseil communautaire que M. Guillaume SEGALA aura délégation de fonctions dans le domaine de la **Politique de la Ville**.

## 7/ Charte de l' élu local

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE de la lecture de la charte de l' élu local.

## 8/ Fixation des indemnités du Président et des Vice-Présidents

Le conseil communautaire **A FIXE à l'unanimité des suffrages exprimés** à :

- **80 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique (actuellement 1027) **l'indemnité de fonction du Président ;**
- **64 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique (actuellement 1027) **l'indemnité de fonction des Vice-Présidents ;**
- **29.24 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique (actuellement 1027) **l'indemnité de fonction des conseillers avec délégation de fonction ;**
- **6 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique (actuellement 1027) **l'indemnité de fonction des conseillers communautaires sans délégation de fonction.**

**A PRECISE** : - que ces indemnités seront revalorisées suivant les augmentations de la valeur du point.  
- que les indemnités de fonction peuvent être modulées par le conseil communautaire en fonction de la présence effective des élus. Les conditions de cette modulation doivent, si le principe est voté, être prévues par le règlement intérieur. La réduction ne peut dépasser la moitié de l'indemnité allouée.  
- qu'à titre exceptionnel les indemnités seront versées rétroactivement pour les élus qui ont été amenés à siéger au sein du conseil de l'EPCI durant la période transitoire, car ils sont issus d'une commune dont le conseil a été élu au complet dès le 1<sup>er</sup> tour.

## 9/ Crédits affectés au budget primitif pour les collaborateurs de cabinet

Le conseil communautaire **A DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés de fixer**, conformément à l'article 13-1 du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 modifié par le décret n° 2014-1478 du 30 décembre 2014, à **cinq maximum le nombre de collaborateurs de cabinet**, D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires pour permettre à Monsieur le Président de rémunérer les collaborateurs recrutés.

## 10/ Délégation d'attributions au Président

Le Conseil communautaire **A DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés de déléguer au Président de la communauté d'agglomération de Paris-vallée de la Marne les attributions suivantes** :

**EN MATIERE DE FINANCES :**

1 - Décider d'accorder les dégrèvements de la surtaxe d'assainissement.

**2** - Créer, modifier, supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté d'Agglomération. Nommer les régisseurs.

**3** - Décider des ajustements comptables du patrimoine.

**4** - Contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la Communauté d'Agglomération ou à la sécurisation de son encours, dans les conditions définies.

#### **EN MATIERE DE SUBVENTION :**

**5** - Solliciter l'octroi de subventions au bénéfice de la Communauté d'Agglomération et conclure les conventions relatives.

#### **EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS :**

**6** - Prendre toute décision relative à la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics (accords cadre, marchés subséquents) sans limitation de montant pour tous les types de marchés.

Cette délégation porte sur les attributions du Conseil Communautaire et concerne tous les marchés publics quelle que soit la procédure de passation retenue et quel que soit le montant du marché.

**7** - Prendre toute décision relative à la conclusion des avenants et des « modifications » aux marchés quel que soit le montant du marché initial.

**8** - Prendre toute décision relative à la passation d'une convention de groupement de commandes avec d'autres collectivités permettant de mutualiser la procédure de passation du ou des marchés publics concernés par un achat commun à l'ensemble des membres du groupement de commande, quel que soit le montant des marchés résultant de la convention de groupement de commandes.

**9** - Donner l'accord de la Communauté d'Agglomération à la cession de marchés publics par changement de titulaire et signer tout acte nécessaire à la cession.

**10** - Prendre toute décision relative à la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés dans lesquels la communauté d'agglomération est fournisseur ou prestataire.

#### **EN MATIERE IMMOBILIERE :**

**11** - Après en avoir négocié les stipulations, consentir tout bail sur les biens immobiliers du domaine privé de la Communauté d'Agglomération, à l'exception des baux accordés en vertu de l'article L 1311-2 du CGCT.

**12** - Après en avoir négocié les stipulations, établir les conventions par lesquelles la Communauté d'Agglomération prend un immeuble à bail.

**13** - Accorder, au bénéfice d'associations à rayonnement intercommunal, les autorisations d'occuper et d'utiliser les biens immobiliers appartenant à la Communauté d'Agglomération ou loués par elle.

**14** - Accorder, aux acquéreurs pressentis, la prise de possession anticipée des biens immobiliers de la Communauté d'Agglomération dont la vente est envisagée.

**15** - Solliciter, pour le compte de la Communauté d'Agglomération, toute autorisation relative à l'acte de construire et à divers modes d'occupation du sol, notamment prévues au livre IV du code de l'urbanisme.

**16** - Faire établir au bénéfice de la Communauté d'Agglomération toute servitude sur propriété d'autrui.

**17** - Déposer tout dossier de demande de défrichement en cas d'obligation réglementaire et signer tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

#### **EN MATIERE DE LOGEMENT :**

**18** - Attribuer les aides au logement prévues par le Conseil Communautaire dans le cadre de la mise en œuvre du programme local de l'habitat, et signer toute convention relative.

## **EN MATIERE DE MEUBLES :**

**19** – Conclure les conventions de prêt de biens meubles, à titre gratuit ou onéreux, dans la limite de 5 000 euros hors taxes par prêt, que la Communauté d'Agglomération soit prêteur ou emprunteur.

**20** - Décider de l'aliénation de gré à gré, déterminer le prix et les conditions de la vente de biens mobiliers appartenant à la Communauté d'Agglomération lorsque le contrat de vente est d'un montant inférieur ou égal à 20 000€.

**21**- Décider de l'aliénation de biens mobiliers appartenant à la Communauté d'Agglomération par l'intermédiaire de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID), donner mandat à ladite Direction pour qu'elle procède à la vente, mettre en œuvre toute procédure et signer tout acte nécessaire à l'opération, ce quelle que soit la valeur des biens vendus.

**22**- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, tant pour des meubles que pour des immeubles.

## **EN MATIERE DE PERSONNEL :**

**23** - Décider de conclure les conventions relatives à la formation professionnelle d'un montant inférieur à 90 000 euros hors taxes.

**24** - Décider de la mise à disposition d'agents et conclure les conventions y relatives.

## **ACTIONS CONTENTIEUSES :**

**25** - Ester en justice devant toute juridiction tant en défense qu'en demande, dans tous les cas de figure. En matière pénale, la délégation est consentie dans les limites fixées à l'alinéa suivant.

Il est précisé qu'en matière pénale, afin que soient poursuivies les infractions et réparés les préjudices directs ou indirects, le président reçoit délégation pour porter plainte et constituer la Communauté d'Agglomération partie civile, lorsque :

- des agents de la Communauté d'Agglomération ont subi des dommages corporels,
- des agents de la Communauté d'Agglomération ont été victimes d'atteintes à leur intégrité physique ou psychique,
- le domaine, tant public que privé, de la Communauté d'Agglomération, a subi un dommage,
- un bien appartenant à la Communauté d'Agglomération a été volé.

**26** - Choisir, s'il y a lieu, les avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, fixer leurs rémunérations et régler leurs frais et honoraires.

**27** - Réparer les préjudices dont la Communauté d'Agglomération est responsable et conclure les transactions fixant les indemnités dues dans la limite de **20 000 €**.

**28**– Accepter les indemnités versées par les compagnies d'assurance.

## **EN MATIERE CONTRACTUELLE :**

**29** - Conclure les conventions relatives à l'organisation de manifestations ou prestations, notamment contes, danse, musique, art dramatique et en matière d'animation. – Conclure les conventions relatives aux partenariats passés dans le domaine économique, l'emploi, la recherche, l'enseignement supérieur, l'action sociale, l'insertion et la formation professionnelle- Conclure les conventions relatives aux partenariats passés dans le domaine du développement durable.

**30** - Décider de réaliser des prestations de travaux et de services pour le compte des communes du territoire. Après en avoir défini les modalités, décider de conclure les conventions y afférentes.

**31**-Approuver les remises de prix et délivrer les récompenses dans les domaines d'intérêt communautaire

## **EN MATIERE D'ADHESION :**

**32**- Décider le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la Communauté d'Agglomération est membre.

## **SERVICES PUBLICS :**

**33** - Etablir et adopter les règlements intérieurs des différents services publics gérés par la Communauté d'Agglomération en régie directe.

**34** - Etablir et adopter le document unique.

**35** - Etablir et adopter le règlement du plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS).

## **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :**

**36** - Conclure les conventions d'occupation du domaine public pour les tournages de films.

**37**- Accorder les autorisations d'occupation temporaire du domaine public à titre gracieux, tant sous forme unilatérale que sous forme conventionnelle, sauf lorsque l'occupation est consentie en vertu d'un bail emphytéotique administratif prévu à l'article L 1311-2 du CGCT.

- Adopter les conventions de mise à disposition à titre gracieux des biens et/ou de moyens pour le fonctionnement de la communauté dans la limite des compétences transférées ;
- Conclure des conventions d'occupation du domaine public à titre gracieux ainsi que des conventions de sous occupation ou sous location ;
- Adopter des conventions de partenariat avec certains organismes en tant que moyens de paiement (type chèque culture).

## **MANDATS SPECIAUX :**

**38** - Décider de confier mandat spécial aux membres du Conseil Communautaire pour se rendre en France ou à l'étranger.

Les dépenses effectuées dans l'accomplissement de ces missions seront remboursées sur présentation d'un état de frais, sauf pour les frais assumés directement par la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne ».

**A PRECISE** que le président pourra, par arrêté, en vertu des articles L.2122-23 et L.5211-9 du CGCT, subdéléguer certaines de ces attributions aux vice-présidents, subdéléguer aux directeurs généraux adjoints la conclusion des marchés d'un montant inférieur à 2 000 euros hors taxes, et subdéléguer au directeur général la conclusion des marchés d'un montant inférieur à 5 000 € HT.

## **11/ Délégation d'attributions au Bureau**

Le Conseil communautaire **A DECIDE** à l'unanimité des suffrages exprimés de déléguer au Bureau communautaire les attributions suivantes :

### **EN MATIERE DE PERSONNEL :**

- Arrêter et modifier le tableau des effectifs du personnel communautaire ;
- Renouveler les contrats des agents contractuels de catégorie A de la C.A recrutés sur des emplois permanents ;
- Autoriser le recrutement d'agents contractuels de remplacement (en application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984), sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984) et à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984).

### **EN MATIERE D'HABITAT :**

- Conclure les garanties d'emprunt des bailleurs sociaux et signer les contrats de prêts liés aux garanties.

### **EN MATIERE CONTRACTUELLE :**

- Adopter les conventions de mise à disposition à titre payant des biens et/ou de moyens pour le fonctionnement de la communauté dans la limite des compétences transférées ;
- Conclure des conventions d'occupation du domaine public, de sous occupation ou de sous location à titre payant.

### **EN MATIERE DE SERVICES PUBLICS LOCAUX :**

- Examiner les rapports d'activités autres que ceux des délégataires de services publics, et en prendre acte.

### **EN MATIERE IMMOBILIERE :**

- Désaffecter et déclasser les biens appartenant à la Communauté d'agglomération.

### **12/ Election des membres de la commission d'Appel d'offres**

Le conseil communautaire A DECIDE, à l'unanimité des suffrages exprimés de procéder par scrutin public et **A DESIGNE à l'unanimité des suffrages exprimés** les membres de la commission d'appel d'Offres :

| <b>TITULAIRES</b>  | <b>SUPPLEANTS</b>   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- M. François BOUCHART</li><li>- Mme Pascale NATALE</li><li>- M. Daniel GUILLAUME</li><li>- Mme Annie FERRI</li><li>- Mme Edmonde JARDIN</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Mme Sara SHORT FERJULE</li><li>- M. André YUSTE</li><li>- Mme Nicole VERTENEUILLE</li><li>- Mme Colette BOISSOT</li><li>- M. Yohann DESFOUX</li></ul> |

précisant que cette commission sera compétente pour toutes les procédures à mener au cours de la mandature 2020-2026, à l'exception des procédures relevant des attributions du jury de concours, des groupements de commandes lorsque des CAO adhoc sont explicitement prévues dans les conventions de groupement ; et rappelant que le remplacement des membres titulaires par les membres suppléants s'opérera dans l'ordre de la liste.

### **13/ Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public (5 titulaires et 5 suppléants)**

Le conseil communautaire A DECIDE, à l'unanimité des suffrages exprimés de procéder par scrutin public et **A DESIGNE à l'unanimité des suffrages exprimés** les membres de la Commission de Délégation de Service Public :

| <b>TITULAIRES</b>  | <b>SUPPLEANTS</b>   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- M. François BOUCHART</li><li>- M. André YUSTE</li><li>- M. Michel BOUGLOUAN</li><li>- Mme Annie FERRI</li><li>- Mme Edmonde JARDIN</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Mme Sara SHORT FERJULE</li><li>- Mme Carline VICTOR LE ROCH</li><li>- Mme Corinne LEGROS-WATERSHOOT</li><li>- M. Yohann DESFOUX</li><li>- Mme Stéphanie BARNIER</li></ul> |

précisant que cette commission sera compétente pour toutes les procédures à mener au cours de la mandature 2020-2026.

### **14/ Désignation des délégués titulaires et des délégués suppléants au comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée (SIAM)**

Le conseil communautaire A DECIDE, à l'unanimité des suffrages exprimés de procéder par scrutin public et **A DESIGNE à l'unanimité des suffrages exprimés** 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants de la Communauté d'agglomération pour la représenter au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée (SIAM) :

| <b>TITULAIRES</b>   | <b>SUPPLEANTS</b>  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- M. André YUSTE</li><li>- M. Nicolas DELAUNAY</li><li>- Mme Corinne LEGROS-WATERSHOOT</li><li>- Mme Marie SOUBIE-LLADO</li><li>- M. Sithal TIENG</li><li>- M. Patrick RATOUCHE</li><li>- M. Gérard EUDE</li><li>- M. Eric MORENCY</li><li>- M. Franck HAEGELIN</li><li>- M. Denis LEVRON</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Mme Corinne LEHMANN</li><li>- Mme Judith BONNET</li><li>- M. Daniel GUILLAUME</li><li>- M. Michel BOUGLOUAN</li><li>- M. Gérard BEGUE</li><li>- Mme Patricia JULIAN</li><li>- M. Florent VILLALBA MOLERO</li><li>- Mme Annick SOLTY</li><li>- M. Jean-Marc AGOU</li><li>- M. Henri COVIN</li></ul> |

**15/ Désignation des délégués titulaires et suppléants au sein du Syndicat Mixte d’Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de l’Ouest Briard**

Le conseil communautaire A DECIDE, à l’unanimité des suffrages exprimés de procéder par scrutin public et **A DESIGNNE à l’unanimité des suffrages exprimés**, pour siéger au sein du comité syndical du SMAEP de l’Ouest Briard :

- Pour la ville de Ville de Pontault-Combault : **M. Gérard TABUY et M. Thierry T ASD'HOMME**
- Pour la ville de Ville de Roissy-en-Brie : **M. Jonathan ZERDOUN et M. François BOUCHART**

**16/ Désignation des représentants au sein du Syndicat Mixte d’Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de la Région de Lagny-sur-Marne**

Le conseil communautaire A DECIDE, à l’unanimité des suffrages exprimés de procéder par scrutin public et **A DESIGNNE à l’unanimité des suffrages exprimés**, pour siéger au sein du comité syndical du SMAEP de Lagny-sur-Marne :

- **M. Dominique DAVION**
- **M. Grégory PRESLE**

**17/ Désignation des délégués titulaires et suppléants au Syndicat Mixte pour l’aménagement du Morbras (SMAM)**

Le conseil communautaire A DECIDE, à l’unanimité des suffrages exprimés de procéder par scrutin public et **A DESIGNNE à l’unanimité des suffrages exprimés**, pour siéger au sein du Syndicat Mixte pour l’aménagement du Morbras (SMAM) :

| TITULAIRES   | SUPPLEANTS  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>M. Hocine OUMARI</b></li><li>- <b>M. Gérard TABUY</b></li><li>- <b>Mme Fernande TREZENTOS OLIVEIRA</b></li><li>- <b>Mme Flora PHONGPRIXA</b></li><li>- <b>Mme Nadia ARAMIS DRIEF</b></li><li>- <b>M. Richard MILLEVILLE</b></li><li>- <b>M. Francis IGLESIAS</b></li><li>- <b>Mme Marie-Madeleine DOHERTY</b></li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>M. Pascal ROUSSEAU</b></li><li>- <b>M. Thierry T ASD'HOMME</b></li><li>- <b>M. Jean-Pierre MOUILLOT</b></li><li>- <b>Mme Lisa PERRIER</b></li><li>- <b>M. Jonathan ZERDOUN</b></li><li>- <b>M. François BOUCHART</b></li><li>- <b>M. Issaka KABORE</b></li><li>- <b>Mme Gladys CELANIE</b></li></ul> |

**18/ Désignation des délégués au Syndicat Mixte pour l’Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers de la Région de Lagny (SIETREM)**

Le conseil communautaire A DECIDE, à l’unanimité des suffrages exprimés de procéder par scrutin public et **A DESIGNNE à l’unanimité des suffrages exprimés**, pour siéger au sein du Syndicat mixte pour l’enlèvement et le traitement des résidus ménagers de la région de Lagny (SIETREM) :



**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT DES  
RESIDUS MENAGERS DE LA REGION DE LAGNY (SIETREM)**

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>3 délégués issus de Brou-sur-Chantereine :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Patricia PETIT</li> <li>- Christophe PROD'HOMME</li> <li>- Gérard ZAPPA</li> </ul> </li> <li>• <u>6 délégués issus de Champs-sur-Marne</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Michèle HURTADO</li> <li>- Mourad HAMMOUDI</li> <li>- Cyrille PARIGOT</li> <li>- Marie SOUBIE-LLADO</li> <li>- Lucie KAZARIAN</li> <li>- Pascal BAILLY</li> </ul> </li> <li>• <u>7 délégués issus de Chelles</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Guillaume SEGALA</li> <li>- Jacques PHILIPPON</li> <li>- Colette BOISSOT</li> <li>- Benoit BREYSSE</li> <li>- Nathalie DUBOIS</li> <li>- Christian COUTURIER</li> <li>- Brice RABASTE</li> </ul> </li> <li>• <u>3 délégués issus de Courtry</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Xavier VANDERBISE</li> <li>- Dominique CIVEYRAC</li> <li>- Grégory GUERIN</li> </ul> </li> <li>• <u>2 délégués issus de Croissy-Beaubourg</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Michel GERES</li> <li>- Franck HAEGELIN</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>3 délégués issus d'Emerainville</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jean BITBOL</li> <li>- Henry COVIN</li> <li>- Hanane ANNOQRI</li> </ul> </li> <li>• <u>4 délégués issus de Lognes</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lionel MARTINEZ</li> <li>- Renée GENDRON</li> <li>- Sithana SOUVANNAVONG</li> <li>- Audrey BOUCHER</li> </ul> </li> <li>• <u>5 délégués issus de Noisiel</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mathieu VISKOVIC</li> <li>- Olivier DUMONT</li> <li>- Pascale NATALE</li> <li>- Claudine ROTOMBE</li> <li>- Du Hon TRIEU</li> </ul> </li> <li>• <u>6 délégués issus de Torcy</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérard EUDE</li> <li>- Daniel FOURNIER</li> <li>- Ouassini BEKKOUCHE</li> <li>- Chanfi MOHAMED</li> <li>- Roméo OLIVEIRA</li> <li>- Michel GUEGUEN</li> </ul> </li> <li>• <u>4 délégués issus de Vaires-sur-Marne</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pierre-Jean PRILLARD</li> <li>- Alain LEGRAND</li> <li>- Roger STADTFELD</li> <li>- Didier DESFOUX</li> </ul> </li> </ul> |
|--|--|

**19/ Désignation des délégués au syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan (SIETOM) :**

Le conseil communautaire A DECIDE, à l'unanimité des suffrages exprimés de procéder par scrutin public et **A DESIGNNE** à l'unanimité des suffrages exprimés, pour siéger au sein du Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan (SIETOM) :

| TITULAIRES   | SUPPLEANTS   |
|--|--|
| <u>5 délégués issus de Pontault-Combault :</u><br>- Dominique BECQUART<br>- Flora PHONGPRIXA<br>- Hocine OUMARI<br>- Gérard TABUY<br>- Jean-Claude GANDRILLE<br><br><u>4 délégués issus de Roissy-en-Brie :</u><br>- Analia HALLER<br>- Armando OURSEL<br>- Pierre VASSEUR<br>- Jean-Bernard BLONDIN | <u>5 délégués issus de Pontault-Combault :</u><br>- Thierry TASD'HOMME<br>- Fernande TREZENTOS OLIVEIRA<br>- Gilles BORD<br>- Jean-Pierre MOUILLOT<br>- Rosa DE ALMEIDA LACERDA<br><br><u>4 délégués issus de Roissy-en-Brie :</u><br>- Jonathan ZERDOUN<br>- François BOUCHART<br>- Nadia ARAMIS DRIEF<br>- Fanny PEZZALI |

**20/ Désignation des représentants de la CAPVM au sein du comité du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF)**

Le conseil communautaire A DECIDE, à l'unanimité des suffrages exprimés de procéder par scrutin public et **A DESIGNER à l'unanimité des suffrages exprimés**, pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Des Eaux d'Ile de France (SEDIF) :

**BROU-SUR-CHANTEREINE :**

Titulaire : Pascale LEMERCIER-COLLOT  
Suppléant : Jean-François DENOYELLE

**CHELLES :**

Titulaire : Jacques PHILIPPON  
Suppléant : Laurent DILOUYA

**VAIRES-SUR-MARNE :**

Titulaire : Roger STADTFELD  
Suppléant : Alain LEGRAND

**21/ Désignation des délégués titulaires et suppléants au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de Vidéocommunication de l'Est Parisien (SYMVEP)**

Le conseil communautaire A DECIDE, à l'unanimité des suffrages exprimés de procéder par scrutin public et **A DESIGNER à l'unanimité des suffrages exprimés**, pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat mixte de Vidéocommunication de l'Est Parisien (SYMVEP) :

| TITULAIRES  | SUPPLEANTS   |
|---|--|
| - M. André YUSTE<br>- Mme Judith BONNET<br>- Mme Marie SOUBIE-LLADO<br>- M. Mourad HAMMOUDI<br>- M. Mathieu VISKOVIC<br>- M. Alain FONTAINE<br>- M. Gérard EUDE<br>- M. Guillaume LE LAY-FELZINE<br>- M. Mickael GAILLARD | - M. Nicolas DELAUNAY<br>- Mme Corinne LEHMANN<br>- M. Michel BOUGLOUAN<br>- M. Daniel GUILLAUME<br>- Mme Patricia JULIAN<br>- M. Gérard BEGUE<br>- Mme Nicole VERTENEUILLE<br>- Mme Annie DENIS<br>- M. Alain ALBARET |

## **22/ Désignation des représentants de la CAPVM au conseil d'administration et désignation d'un représentant aux assemblées générales de la SPLA-IN M2CA**

Le conseil communautaire A DECIDE, à l'unanimité des suffrages exprimés de procéder par scrutin public et **A DESIGNNE à l'unanimité des suffrages exprimés**, les quatre représentants de la CA au sein du conseil d'administration de la SPLA-IN M2CA :

- **Mme Céline NETTHAVONGS**
- **M. Jean-Claude GANDRILLE**
- **M. Xavier VANDERBISE**
- **M. Gérard EUDE**

ainsi que M. **Jean-Claude GANDRILLE** comme représentant de la CAPVM qui assistera et votera aux assemblées générales de la SPLA IN M2CA.

## **23/ Désignation d'un représentant de la CAPVM au sein de la commission de sélection des entreprises de la SPLA-IN M2CA et de son suppléant – ZAC de la Régalle à Courtry**

Le conseil communautaire A DECIDE, à l'unanimité des suffrages exprimés de procéder par scrutin public et **A DESIGNNE à l'unanimité des suffrages exprimés**, M. **Xavier VANDERBISE** comme membre titulaire et **M. Jean-Claude GANDRILLE** comme membre suppléant représentant la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne au sein de la commission de sélection des entreprises de la SPLA-IN M2CA.

## **24/ Désignation des représentants de la Commission Consultative des Services Publics Locaux**

Le conseil communautaire A DECIDE, à l'unanimité des suffrages exprimés de procéder par scrutin public et **A DESIGNNE à l'unanimité des suffrages exprimés**, pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

- **M. Jonathan ZERDOUN**
- **Mme Annie FERRI**
- **Mme Monique COULAIS**
- **Mme Carline VICTOR LE ROCH**
- **M. Mourad HAMMOUDI**

**A PROCEDE à l'unanimité des suffrages exprimés à la désignation de 3 représentants d'associations locales** au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Paris-Vallée de la Marne :

- un représentant de l'UFC « Que Choisir ? » - Union régionale Ile-de-France (22, rue de l'Orme au Charron 77340 Pontault-Combault)
- un représentant de l'association AAPPMA Le pêcheur de Marne-la-Vallée-(chalet du pêcheur-Promenade des Etangs- 77200 TORCY)
- un représentant de l'association AAPPMA Les Pêcheurs de Marne et Chantereine 77 -Vaires-sur-Marne

## **25/ Délégation donnée au président pour saisir la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)**

Le conseil communautaire A DECIDE, à l'unanimité des suffrages exprimés de **déléguer au Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne la faculté de saisine de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)**, pour avis sur les projets de délégation de service public, de partenariat et de création de régies dotées de l'autonomie financière et de charger Monsieur le président par délégation, de solliciter annuellement l'avis de la commission sur le rapport établi par le délégataire du service public, les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et les services d'assainissement.

## **26/ Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la Commission consultative paritaire du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF)**

Le conseil communautaire A DECIDE, à l'unanimité des suffrages exprimés de de procéder par scrutin public et **A DESIGNNE à l'unanimité des suffrages exprimés**, pour siéger à la commission consultative paritaire du Syndicat intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) :

- **Titulaire : M. Mathieu VISKOVIC**
- **Suppléant : M. Jean-Claude GANDRILLE**

**27/ Désignation du représentant de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne pour candidater au conseil d'administration de la future Université Gustave Eiffel et de 6 représentants pour différentes composantes.**

Le conseil communautaire A DECIDE, à l'unanimité des suffrages exprimés de de procéder par scrutin public et **A DESIGNNE à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **M. Gérard EUDE** conseiller délégué en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche pour porter sa candidature au sein du conseil d'administration de l'Université Gustave Eiffel, afin d'y représenter la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne.
- **M. Benoit BREYSSE** pour représenter la CAPVM au sein de la composante Institut Universitaire de Technologie (IUT) ;
- **M. Gérard EUDE** représenter la CAPVM au sein de la composante Institut Francilien de Sciences Appliquées (IFSA) ;
- **M. Mourad HAMMOUDI** pour représenter la CAPVM au sein de la composante UFR Sciences Humaines et Sociales (SHS) ;
- **Mme Hafida DHABI** pour représenter la CAPVM au sein de la composante UFR Sciences économiques et Gestion (SEG) ;
- **M. Gérard EUDE** pour représenter la CAPVM au sein de la composante UFR Mathématiques ;
- **M. Gérard EUDE** pour représenter la CAPVM au sein de la composante Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Paris-Est Marne-la-Vallée (ESIPE).

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20*

*Date affichage : 13 juillet 2020*